

Discours du Chef, CST

Mot d'ouverture auprès du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

Ottawa, Ontario

Le 30 avril 2007

À vérifier par rapport à la présentation

Introduction

Monsieur le Président, honorables sénateurs, merci de me donner l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui. Je n'ai pas souvent la chance de profiter d'une tribune publique comme celle-ci, et je suis heureux de votre invitation.

Aujourd'hui, je suis accompagné de Bob Gordon, chef associé du Centre de la sécurité des télécommunications, le CST, et de David Akman, avocat-général et directeur des Services juridiques.

Je vais décrire le rôle du CST au gouvernement de la façon la plus ouverte possible, mais j'espère que le Comité va comprendre qu'il y a des limites évidentes sur ce que je peux dire en public en raison de la nature très sensible du travail que nous réalisons.

Le CST après les attentats du 11 septembre 2001

Comme vous le savez bien, le gouvernement a beaucoup augmenté les capacités du Canada en matière d'antiterrorisme après les attentats du onze septembre deux mille un. Pour le CST, l'adoption de la *Loi antiterroriste* de deux mille un a été décisive de deux façons.

D'abord, la *Loi antiterroriste* modifiait la *Loi sur la défense nationale* en accordant au CST un cadre législatif pour mener ses activités. En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, le CST œuvre dans trois grands domaines d'activités : la collecte de renseignement étranger, la protection de l'information électronique et des réseaux essentiels au gouvernement du Canada (ce que nous appelons la sécurité des technologies de l'information, ou TI) et l'assistance aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité.

Ensuite, la *Loi antiterroriste* a accordé au CST des pouvoirs lui permettant de mieux répondre aux priorités du gouvernement en matière de sécurité et plus particulièrement en matière de terrorisme. Avant 2001, le *Code criminel* interdisait au CST d'intercepter des communications privées, c'est-à-dire des communications en provenance ou à destination du Canada dont l'auteur peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles ne soient pas interceptées par un tiers.

Ainsi, en pratique, le CST ne pouvait intercepter *aucune* communication sans savoir au préalable si ses deux extrémités étaient étrangères – une tâche impossible dans un environnement où les communications sont acheminées de façon imprévisible.

La *Loi antiterroriste* a résolu ce problème en instaurant un mécanisme, une autorisation du ministre de la Défense nationale, par lequel le CST peut intercepter des communications privées dans le cadre de ses activités de renseignement étranger ou de sécurité des TI. Ces autorisations font l'objet des mêmes conditions qui régissent toutes les activités de renseignement étranger et de sécurité des TI du CST, à savoir que ces activités ne visent ni les Canadiens ni les personnes au Canada.

Elles comprennent également des conditions propres aux autorisations mêmes qui permettent de protéger encore davantage les droits des Canadiens. Je n'insisterai jamais assez sur l'importance de ces autorisations dans le cadre du travail actuel du CST, et c'est donc avec grand plaisir que j'ai constaté que le Comité sénatorial et le Comité de la Chambre qui ont examiné la *Loi antiterroriste* ont tous deux reconnu la nécessité de ces autorisations dans leurs rapports.

Au cours des six dernières années, le CST a vécu d'autres gros changements, dont des augmentations importantes de l'effectif et du budget. Le CST emploie actuellement 1700 personnes – une augmentation de 80 % depuis 2001.

Ces personnes ont été engagées d'un bassin regroupant une grande diversité de disciplines et se joignent à un personnel déjà talentueux et dévoué d'analystes, de linguistes, de mathématiciens, d'ingénieurs et d'informaticiens. Pour ce qui est des ressources, le CST a reçu des injections de fonds importantes des budgets fédéraux de 2001 et de 2004, financement qui lui a permis de relever les défis technologiques et opérationnels d'alors.

Enfin, j'aimerais souligner l'évolution des activités du CST à la lumière des priorités changeantes du gouvernement en matière de sécurité. Après la guerre froide, les activités de renseignement étranger du CST étaient surtout axées sur les enjeux de politique internationale pour satisfaire aux priorités du gouvernement de l'époque.

Depuis le 11 septembre 2001, par contre, la sécurité est devenu son principal objectif au point où une grande part des rapports découlant du renseignement étranger porte maintenant sur ce sujet. Une transformation semblable a eu lieu dans le domaine de la sécurité des TI, plus particulièrement dans les six dernières années, puisque le CST se concentre de plus en plus sur la protection des communications et des biens d'information les plus sensibles du gouvernement contre des menaces de plus en plus graves et sophistiquées.

Ces résultats auraient été impossibles sans les modifications consignées dans la *Loi antiterroriste* et sans les investissements considérables provenant des récents budgets.

Partenariats

J'aimerais maintenant parler des partenariats nationaux et internationaux du CST.

Au Canada, les partenaires les plus importants du CST sont le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes. Le CST travaille en étroite collaboration avec la Défense nationale pour appuyer les opérations militaires à l'étranger, y compris par exemple, la mission du Canada en Afghanistan.

Plus précisément, le CST travaille avec le Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes pour fournir du renseignement étranger aux troupes canadiennes en Afghanistan. Dans le cadre de cet effort, le CST a déployé plusieurs employés dans ce pays. L'année dernière, plus d'un quart des rapports sur la sécurité concernaient l'Afghanistan.

Ces rapports aident le gouvernement à réaliser ses objectifs politiques, économiques et militaires en Afghanistan. Je ne peux pas entrer dans les détails, mais je peux dire que l'information qu'a fournie le CST a, par exemple, aidé à faire avancer les intérêts du Canada et de ses alliés les plus proches et a directement contribué à protéger les troupes canadiennes en combat.

De plus, grâce à son mandat de renseignement étranger, le CST appuie bon nombre d'autres partenaires nationaux dont le SCRS, la GRC, les Affaires étrangères et Sécurité publique, tous des intervenants clés dans le cadre des enjeux de sécurité nationale. Nous leur fournissons du renseignement étranger qui aide les hauts fonctionnaires à prendre des décisions éclairées sur les questions de sécurité nationale et internationale.

Nous offrons aussi des services et de l'assistance pour défendre leurs réseaux informatiques contre des cyberattaques et aider à protéger la vie privée des Canadiens. En ce qui concerne l'assistance, je voudrais préciser que les relations du CST avec le SCRS et la GRC sont d'une importance toute particulière car le CST fournit un soutien technique et opérationnel à ces organismes dans la conduite de leurs enquêtes de sécurité publique et de sécurité nationale en vertu de leurs mandats conférés par la loi.

Comme l'a souligné Margaret Bloodworth dans son discours en mars, le Canada est un importateur net de renseignements. C'est pourquoi le CST travaille en étroite collaboration avec ses alliés internationaux aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie et en Nouvelle-Zélande pour échanger du renseignement, faire le suivi des menaces à la sécurité nord-américaine et relever des défis technologiques considérables.

Ces relations, surtout celle avec la National Security Agency des États-Unis, donne au Canada un accès, qu'il n'aurait autrement pas, à du renseignement et à des technologies extrêmement onéreux qu'il ne pourrait obtenir de son propre chef.

Ces relations, comme toutes les activités du CST, s'inscrivent dans les priorités du Canada qu'établit tous les ans le Cabinet, et sont gérées dans le respect le plus strict des lois et de la Charte canadienne.

Examen

Comme le sait le Comité, la Commission O'Connor a récemment proposé bon nombre de recommandations à l'égard des organes d'examen au sein de la collectivité du renseignement et de la sécurité du Canada. La plupart de ces recommandations sont très

précises et ne concernent pas le CST, mais certaines de nature plus générale font référence aux mécanismes d'examen du Canada.

Dans ce contexte, j'aimerais développer la notion « d'examen » au CST. D'abord, j'aimerais indiquer que le CST a sur place une équipe d'avocats du ministère de la Justice qui fournit constamment des conseils sur les activités et les procédures du CST. Il y a aussi une Direction de vérification et d'évaluation chargée d'étudier l'efficacité et l'à-propos des activités du CST et de proposer des recommandations en vue d'une amélioration constante.

Pour ce qui est d'examens externes, la relation la plus importante du CST est celle qu'il entretient avec le Bureau du commissaire du CST. Le commissaire a les mêmes pouvoirs que ceux d'une commission d'enquête officielle, a accès à toute l'information et à tout le personnel du CST, et peut examiner n'importe quelle de ses activités. Il incombe aussi au commissaire d'enquêter toute plainte concernant la légalité des activités du CST.

Par ailleurs, le CST collabore à la fois avec le commissaire à la vie privée, le commissaire à l'information et la vérificatrice générale. Ce cadre d'examen permet au CST de mettre au point ses activités et de rassurer le ministre, le Parlement et le public canadien que le CST protège de façon efficace la vie privée des Canadiens.

Défis

C'était là un survol de l'évolution du CST, de ses partenaires et de ses mécanismes d'examen. J'aimerais maintenant porter votre attention pendant quelques minutes sur les défis auxquels fait face l'organisme.

Lorsque la conseillère pour la sécurité nationale est venue en mars, elle a mentionné que personne au gouvernement ne pouvait dire qu'il a les ressources voulues pour faire ce qu'il veut. À mon avis, c'est tout particulièrement vrai pour les ministères et organismes

qui œuvrent pour la sécurité nationale. Le CST, pour sa part, doit surmonter plusieurs obstacles importants.

Premièrement, la demande augmente pour ses produits et services liés à la sécurité. Voilà qui illustre la nécessité et la valeur de son travail, mais qui l'oblige aussi de refuser des demandes et de limiter son aide aux ministères et organismes qui en ont le plus besoin.

Deuxièmement, le CST doit suivre de près les changements technologiques. Comme vous le savez, l'environnement des télécommunications est assujéti en permanence aux changements, des changements à la fois évolutifs et révolutionnaires. En voici deux exemples parlants : en 1991, il y avait 16 millions d'abonnés aux téléphones cellulaires dans le monde entier. En 2005, ce nombre a dépassé le deux milliards. Depuis 2000, le nombre d'utilisateurs d'Internet a doublé à plus d'un milliard, la croissance la plus élevée étant en Afrique et au Moyen-Orient.

Pour que le CST s'adapte à ces changements et continue à satisfaire aux priorités du gouvernement, il doit constamment investir avec discernement dans le recrutement, le perfectionnement des compétences et les efforts de maintien en fonctions, pressions qui sont communes aux autres organismes de renseignement et de sécurité. Plus important encore, le CST doit continuer à investir dans des technologies, de l'équipement et des techniques de pointe qui sont au cœur de sa capacité opérationnelle.

Troisièmement, le CST doit veiller à ce qu'il ait les pouvoirs nécessaires pour assurer son efficacité et répondre aux priorités clés du gouvernement en matière de renseignement. Le CST travaille actuellement avec le ministère de la Justice et d'autres ministères du gouvernement pour satisfaire à ces besoins.

Conclusion

En conclusion, je veux dire que depuis six ans, le CST a connu des changements qui ont aidé à moderniser et à réorienter nos objectifs et la nature de nos activités pour les aligner sur les réalités du nouveau contexte de sécurité. Mais la sécurité n'est pas statique – vous

le savez bien – et le CST doit continuer à évoluer pour rester efficace et aider le gouvernement à contrer les menaces et les défis que le Canada doit affronter.

Une fois de plus, Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion de m'adresser au Comité aujourd'hui. J'espère que j'ai pu vous éclairer sur le fonctionnement du CST.

Je répondrai maintenant avec plaisir à vos questions ou à celles de vos collègues.